

2 - RENDRE L'OFFRE LISIBLE ET ACCESSIBLE ET FAVORISER L'IMPLICATION DES PARENTS

2.1 - Développer les possibilités de relais parental et de répit en famille

PA 2.1.2 - ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES PRISES EN COMPTE DES PARENTALITÉS SPÉCIFIQUES

DIAGNOSTIC

- Dans le cadre de l'enquête auprès des familles avec enfants de moins de 25 ans, les parents alertent sur la difficulté d'assumer leur fonction parentale alors qu'ils sont en situation de fragilité. Ces fragilités peuvent être économiques mais peuvent aussi concerner l'équilibre de la vie familiale et des situations d'isolement (monoparentalité, situations de handicap, etc.).
- Les parents abordent également des besoins en accompagnement sur les problématiques spécifiques rencontrées par leur enfant : la détection et la prise en charge dans le cadre de l'École ou des services aux familles d'un handicap, de troubles dys, d'un haut-potentiel, etc. et l'inclusion sociale des enfants et familles concernées.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

L'accompagnement des familles rencontrant des problématiques spécifiques doit tenir compte de nombreux paramètres (coûts générés par ces situations, complexité administrative des dossiers MDMPH, etc.) et nécessite une coordination accrue entre les différents partenaires.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Sur tout le territoire du Rhône

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Associations familiales «dys»
- ➔ Maison régionale des «dys»
- ➔ Collectif «être parHANDs»
- ➔ Association Nationale Pour les Enfants Intellectuellement Précoces (ANPEIP)
- ➔ Toute association familiale sur un trouble/handicap spécifique
- ➔ Toute association familiale sur une parentalité spécifique
- ➔ Les membres du Comité des services aux familles (CDSF)

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Caf du Rhône
- ➔ MSA Ain-Rhône
- ➔ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- ➔ Les collectivités locales
- ➔ Maisons de la Métropole (MDM) et Maisons du Rhône (MDR)

ACTION 1

- ➔ Accompagner les parents vivant des situations particulières notamment des situations de handicap mais également les parents vivant des situations de vulnérabilité.

ACTION 2

- ➔ Sensibiliser au handicap des enfants et des parents : création de supports de communication auprès des professionnels, création de guides dédiés et de ressources consultables.

ACTION 3

- ➔ Renforcer l'accompagnement budgétaire inconditionnel de proximité auprès des familles notamment monoparentales.

ÉCHÉANCES

- ➔ 2022-2026

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Accompagnement des parents vivant des situations particulières notamment en situation de handicap ou dont l'enfant est en situation de handicap, mais également les parents vivant des situations de vulnérabilité**
 - Nombre de familles accompagnées et leur typologie dans le cadre des prises en compte des parentalités spécifiques
- ➔ **Sensibilisation des professionnels à la thématique du handicap : création de supports de communication, de guides dédiés et de ressources consultables**
 - Nombre et type de supports de communication créés auprès des professionnels (guides et ressources consultables)